

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation.

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel règlementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est enregistré auprès de l'Association Nationale des conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'AMF.

Adresse courrier : 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.

Il est enregistré sous le numéro : E 001570 - www.amf.france.org et www.anacofi.asso.fr

Il est par ailleurs Courtier d'assurance ou de réassurance (COA), Mandataire d'Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP) sous le numéro : 08 046 267. www.orias.fr, type B, placé sous le contrôle de l'ACP, 61 rue Taitbout, 75009 PARIS.

Agent immobilier : carte transaction : n° 33063-2762 délivrée par la préfecture de Bordeaux.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière souscrites auprès de :

ZURICH INSURANCE PLC, 112, avenue de Wagram – 75 017 PARIS

Numéro de police : 7600026945

Montants garantis :

2.000.000 euros (Conseil en Gestion de Patrimoine, Compétence Juridique Appropriée, Démarchage Bancaire et Financier, Intermédiaire en Opérations de Banque)

2.500.000 euros (Intermédiaire en Assurances)

115 000 euros (garantie financière)

1 000 000 euros (Intermédiaire Immobilière)

110.000 euros (garantie financière)

1 000.000 euros (Conseiller en Investissements Financiers)

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

L'ENTREPRISE

Sarl **PATRIMOINE OFFICE** au capital de 106 000 euros.

Siren : 483 715 900 - NAF/APE : 7022 Z

Siège social : 21 cours du Médoc – 33 300 BORDEAUX

Gérant : Monsieur Bruno DALMAS

Mobile : 06 88 57 45 47 Tel/Fax : 05.56.52.88.03

Mail : cabinet@patrimoineoffice.com

Paraphe



PARTENAIRES, COMPAGNIES et FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CARDIF	BANQUE/ASSUREUR	Convention	Commissions
GENERALI PATRIMOINE	ASSUREUR	Convention	Commissions
LCFR	BANQUE/ASSUREUR	Convention	Commissions
MMA	ASSUREUR	Convention	Commissions
SEVERINI P & L	PROMOTEUR	Convention	Commissions
SPAG	PROMOTEUR	Convention	Commissions
VALORISSIMO	PROMOTEUR	Convention	Commissions
COGEDIM	PROMOTEUR	Convention	Commissions
BOUYGUES IMMOBILIER	PROMOTEUR	Convention	Commissions
NEXITY	PROMOTEUR	Convention	Commissions
EIFFAGE IMMOBILIER	PROMOTEUR	Convention	Commissions
NEUFLIZE	ASSUREUR	Convention	Commissions
FASTEA CAPITAL *	SOCIETE DE GESTION	Convention	Commissions

Liste non exhaustive.

* Nous vous informons que le Cabinet Patrimoine Office est actionnaire à hauteur de 15% dans le Capital de la Société de Gestion Fastea Capital.

Paraphe



Nom du client :

FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50 % de ceux-ci.

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Le détail de la rémunération du conseiller par honoraires sera obligatoirement mentionné dans la lettre de mission signée par le client.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes:

Par courrier: PATRIMOINE OFFICE

50 allés de Tourny
33000 BORDEAUX

Par tel: 05.56.52.88.03

Par mail: cabinet@patrimoineoffice.com

Par courrier auprès du Médiateur de l'ANACOFI: Médiateur de l'ANACOFI

92 rue d'Amsterdam
75009 PARIS

Par courrier auprès du Médiateur de l'AMF: Mme Marielle COHEN-BRANCHE

Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse
78082PARIS CEDEX 02

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants:

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Fait à _____

Le _____

Signature du Client

"Bon pour information"

Rédigé en deux exemplaires

Paraphe



